



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

Le budget principal :

I.	Les orientations du budget 2022	page 03
II.	La structure du projet de budget 2022	page 06
III.	La section de fonctionnement	page 07
IV.	La déclinaison fonctionnelle du projet de budget primitif	page 21
V.	La section d'investissement	page 22

Les budgets annexes :

I.	Le budget du Théâtre	page 31
II.	Le budget du Service Funéraire Public	page 35
III.	Le budget du Crématorium	page 38
IV.	Le budget des Parkings Aménagés	page 41

Les annexes :

I.	Informations financières – ratios	page 44
II.	Synthèse de la dette tous budgets au 01/01/2022	page 45
III.	Les emprunts garantis.....	page 48



GÉNÉRAL

I. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2022

68,5 M€

C'est le budget de la ville de Roanne
(46 M€ en Fonctionnement et 22,5 M€ en
Investissement)



Un investissement soutenu
20,8 M€ de dépenses
d'équipement

7ème année consécutive
sans hausse d'impôts,
après la baisse en 2015

Un recours à l'emprunt
mesuré pour le financement
de l'investissement

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires débattu le 04 novembre dernier, ce budget est marqué par une incertitude économique, à savoir l'évolution de la croissance et de l'inflation, mais aussi une incertitude liée à la crise sanitaire du COVID, avec la menace d'une nouvelle vague de contamination qui touche actuellement l'ensemble de l'Europe et du monde, contraint de prendre de nouvelles mesures qui pourraient affecter le redressement économique pourtant constaté au cours du second semestre 2021.

Les collectivités locales doivent donc établir un budget qui se doit d'être prudent, afin de supporter les impacts de l'inflation, à l'image de la hausse inédite des matières premières ces derniers mois, mais à la fois offensif, les collectivités locales étant les principaux moteurs de la vie économique nationale.

Dans ce contexte, le budget 2022 sera construit une nouvelle fois sur la base d'une inscription conséquente en investissement, sans faire peser l'effort sur les roannais, avec un recours mesuré à l'emprunt.

❖ Un fort niveau d'investissement pour soutenir l'économie

Le budget 2022 sera à nouveau marqué par l'inscription d'un fort niveau d'investissement, à hauteur de **20,8 M€**.

Conformément aux engagements pris devant les roannais, ce programme d'investissement comprend de nouvelles opérations mais également, les opérations en cours et des travaux d'entretien courant sur le patrimoine communal.

Le programme complet est présenté et détaillé page 28 du présent rapport.

❖ Des taux d'imposition stables pour préserver le pouvoir d'achat des roannais

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, les contribuables roannais ne seront pas impactés par la hausse de l'effort de financement de l'investissement : **les taux d'imposition de la ville n'augmenteront pas en 2022.**

En 2021, en raison de la réforme de la taxe d'habitation, la ville a dû voter un taux de taxe foncière équivalent à la somme du taux communal décidé par la commune et du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020, soit **38,67 %**. **Ce nouveau taux n'a aucune conséquence sur l'impôt des roannais** étant donné que la ville de Roanne n'augmente pas son taux communal.

En %	Taux ville de Roanne				
	Rappel taux 2014	Baisse taux 2015	Taux 2016 à 2020	Taux 2021	Taux 2022 soumis au vote
Taxe d'habitation	11,99	11,63	11,63	11,63	11,63
Foncier bâti	24,09	23,37	23,37	38,67	38,67
Foncier non bâti	51,14	49,61	49,61	49,61	49,61

❖ Un recours nouveau à l'emprunt, qui reste mesuré

Le programme d'investissement 2022 nécessitera un recours à l'emprunt. L'emprunt inscrit au budget, de l'ordre de **9,1 M€**, sera réduit, dès la première décision modificative de l'année 2022, lors de la reprise des résultats 2021.

Cette inscription s'inscrit dans le cadre d'une prospective financière sur la totalité du mandat 2020-2026, réalisée en septembre 2021. Au 1^{er} janvier 2022, la ville disposera d'un niveau d'endettement bas de 9,6 M€, lui permettant d'investir et de solliciter des emprunts bancaires pour la réalisation de ses projets. Un emprunt de 4,1 M€ a été mobilisé au cours de l'été 2021, auprès de la Banque des Territoires à un taux attractif.

La ville peut également financer ses investissements avec l'épargne qu'elle dégage de la section de fonctionnement.

ÉPARGNES (en K€)	BP 2021	BP 2022	Évolution en K€	Evolution en %
Recettes réelles de fonctionnement	44 768	45 780	1 012	2,26%
Dépenses réelles de fonctionnement	36 972	37 555	583	1,58%
Capacité d'autofinancement brute	7 796	8 225	429	5,50%
Amortissement du capital de la dette	1 472	1 000	-472	-32,07%
Capacité d'autofinancement nette	6 324	7 225	901	14,25%

L'épargne brute 2022 est en augmentation de +429 K€ par rapport à 2021 en raison d'une évolution plus importante des recettes par rapport aux dépenses.

L'épargne nette est également en hausse de 901 K€ en raison d'un fort désendettement dû à la fin de remboursements d'emprunts.

Enfin, le financement de l'effort d'investissement repose aussi sur une optimisation de la recherche de subventions auprès de tous les financeurs potentiels (détail page 23).

II. LA STRUCTURE DU PROJET DE BUDGET 2022

FONCTIONNEMENT

20 446 K€	• Fiscalité directe
9 736 K€	• Reversement Roannais Agglomération
8 448 K€	• Dotations et compensations fiscales
7 150 K€	• Impôts indirects et divers
237 K€	• Opérations comptables

FONCTIONNEMENT

10 095 K€	• Charges à caractère général
22 245 K€	• Charges de personnel
5 135 K€	• Gestion courante et autres charges
80 K€	• Frais financiers
8 462 K€	• Virement à l'investissement

INVESTISSEMENT

8 462 K€	• Virement du fonctionnement
4 535 K€	• Subventions, T.A., FCTVA, cessions, autres
9 124 K€	• Emprunt
334 K€	• Opérations financières

INVESTISSEMENT

1 000 K€	• capital à rembourser
20 834 K€	• Dépenses d'équipement
621 K€	• Opérations comptables et divers

RECETTES

DÉPENSES

BUDGET PRIMITIF 2021 : 68,5 M€

Fonctionnement 46 017 K€
Investissement 22 455 K€

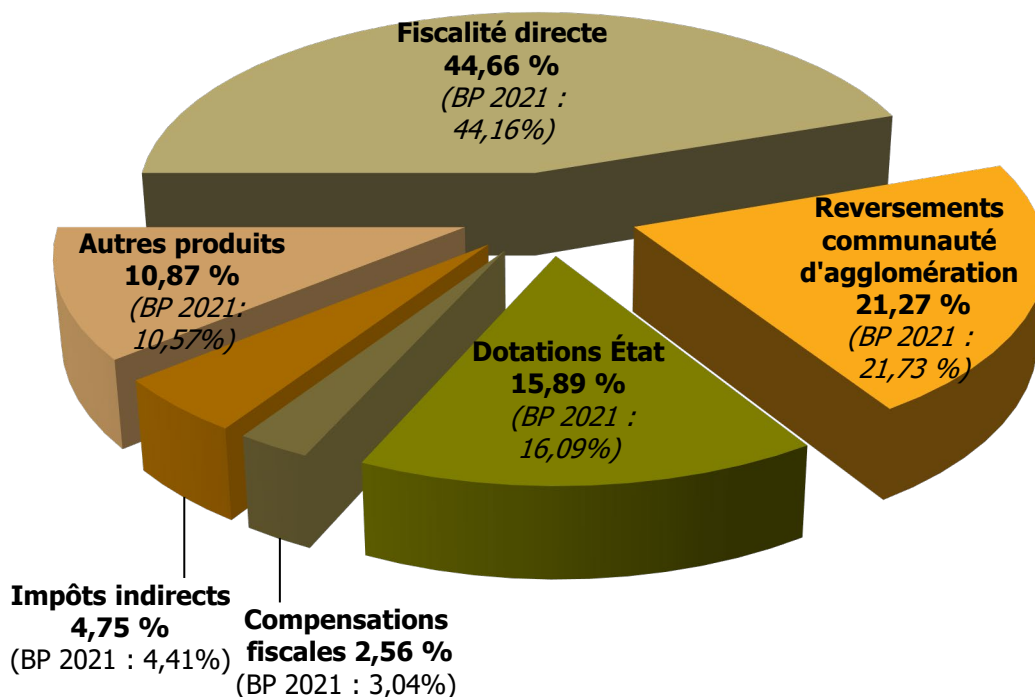


III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

RECETTES	BP 2021 en K€	BP 2022 en K€	Ecart BP à BP
Fiscalité directe	19 773	20 446	673
Reversements communauté d'agglomération	9 728	9 736	8
Dotations État	7 202	7 274	72
Compensations fiscales	1 359	1 174	-185
Impôts indirects	1 975	2 175	200
Autres produits	4 731	4 975	244
Total recettes réelles	44 768	45 780	1 012
Opérations d'ordre	285	237	-48
TOTAL	45 053	46 017	964

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



LA FISCALITÉ DIRECTE : 20 446 K€ (19 773 K€ au BP 2021)

Comme les années précédentes, les bases fiscales 2022 ne seront notifiées par les services fiscaux qu'au mois de mars.

Dans l'attente, cette estimation a été réalisée à partir des bases notifiées 2021.

Deux facteurs font évoluer les bases d'imposition :

- ✓ Une revalorisation annuelle, appelée **variation nominale**. Depuis 2018, elle n'est plus décidée en loi de finances mais basée sur l'inflation constatée l'année précédente, de novembre N-2 à novembre N-1. Pour 2020, elle s'est établie à seulement + 0,2 %. En 2022, cette revalorisation a été estimée à +2% pour le budget primitif, compte tenu de la reprise de l'inflation durant l'année 2021.
- ✓ **Les variations physiques** qui peuvent résulter de changements intervenus dans les locaux et terrains imposables (locaux nouveaux, locaux vacants, locaux démolis, changement de nature de culture ou d'affectation pour les terrains...) ; de modifications dans le nombre de personnes à charge ou d'exonérations nouvelles.

❖ La taxe d'habitation :

En 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales est entrée dans sa dernière étape, caractérisée par la suppression totale de cette taxe pour 80% des foyers. La suppression est progressive pour les 20% restants jusqu'en 2023. Cette réforme a entraîné la mise en œuvre, au 1er janvier 2021, d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

A ce titre, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2019.

Cette compensation prend la forme d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements, ainsi qu'un abondement de l'État constitué d'une fraction des frais de gestion issue des impositions locales.

Ainsi, pour une commune, le montant transféré à son profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département peut être supérieur (surcompensation) ou inférieur (sous-compensation) au montant de la taxe d'habitation sur les résidences principales perdu. C'est pourquoi, un mécanisme de correction sur les recettes de taxe foncière bâtie, assure que le produit perçu l'année de la réforme corresponde aux recettes de taxe d'habitation perdues.

Concernant la ville de Roanne, le taux de cette taxe est figé à 11,63% pour les résidences secondaires. De plus, la ville étant surcompensée, un coefficient réduit les recettes de la taxe foncière bâtie.

Prévision BP 2022

Les bases 2021 de la taxe d'habitation ont été notifiées par les services fiscaux, pour les résidences secondaires à hauteur de 2 306 K€. En raison de la reprise de l'inflation en 2021, il est prévu une revalorisation des bases de 2% en 2022.

en K€	Bases 2021 notifiées en mars en K€	Bases estimées BP 2022 en K€	Taux 2022 en %	Produit estimé BP 2022 en K€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 306	2 352	11,63 %	273
Évolution en %	-	2 %		

Cette prévision sera revue en cours d'année 2022, à la première décision modificative qui suivra la notification officielle des bases par les services fiscaux.

❖ La taxe foncière sur les propriétés bâties

En 2021, le taux de cette taxe a été voté à la hausse en raison de la réforme de la taxe d'habitation. En effet, comme indiqué précédemment, la disparition des ressources communales liées à la suppression de la taxe d'habitation, est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de la taxe foncière communale devient ainsi la somme du taux communal décidé par le conseil municipal, et du taux départemental de taxe foncière 2020.

	Rappel taux Roanne 2020	Taux Roanne 2021
Taxe foncière bâtie commune	23,37 %	23,37 %
Taxe foncière bâtie département	Non applicable	15,30 %
	23,37 %	38,67 %

Il est à noter que cette hausse de taux est seulement une répartition différente de l'encaissement de cette taxe entre le département et la commune, et non une hausse de la pression fiscale sur les contribuables roannais.

Prévision BP 2022

Les bases 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été notifiées par les services fiscaux, à hauteur de 54 734 K€ en mars 2021, en diminution de -2 528 K€ par rapport aux bases notifiées 2020 (-4,4 %). Cette forte baisse s'explique par la mise en œuvre par le gouvernement d'une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels, prévue par l'article 4 de la loi de finances pour 2021. Cette diminution fait l'objet d'une compensation.

La prévision 2022 est basée sur une revalorisation des bases de 2% et est impactée par le mécanisme de correction liée à la réforme de la taxe d'habitation (voir explication page précédente). La ville étant surcompensée, une réduction va s'appliquer sur les recettes de la taxe foncière :

en K€	Bases 2021 notifiées en mars	Bases estimées BP 2022 (+2%)	Taux 2022	Produit estimé BP 2022
Foncier Bâti	54 734	55 828	38,67 %	21 589
Réduction liée au coefficient correcteur				-1 479
Total produit				20 110

❖ **La taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Prévision BP 2022

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2021 ont été estimées par les services fiscaux à 139 900 €. Les bases réelles et définitives, connues à l'écriture de ce rapport, s'élèvent à 127 075 €. C'est pourquoi, cette taxe n'étant pas très dynamique, il est proposé de ne pas faire évoluer les bases pour 2022.

en K€	Bases réelles 2021 en K€	Bases estimées BP 2022 en K€	Taux 2022 en %	Produit estimé BP 2022 en K€
Taxe foncière non bâtie	127	127	49,61 %	63
Évolution en %	-	0 %		

En globalité, les taxes communales évoluent de la façon suivante en 2022 :

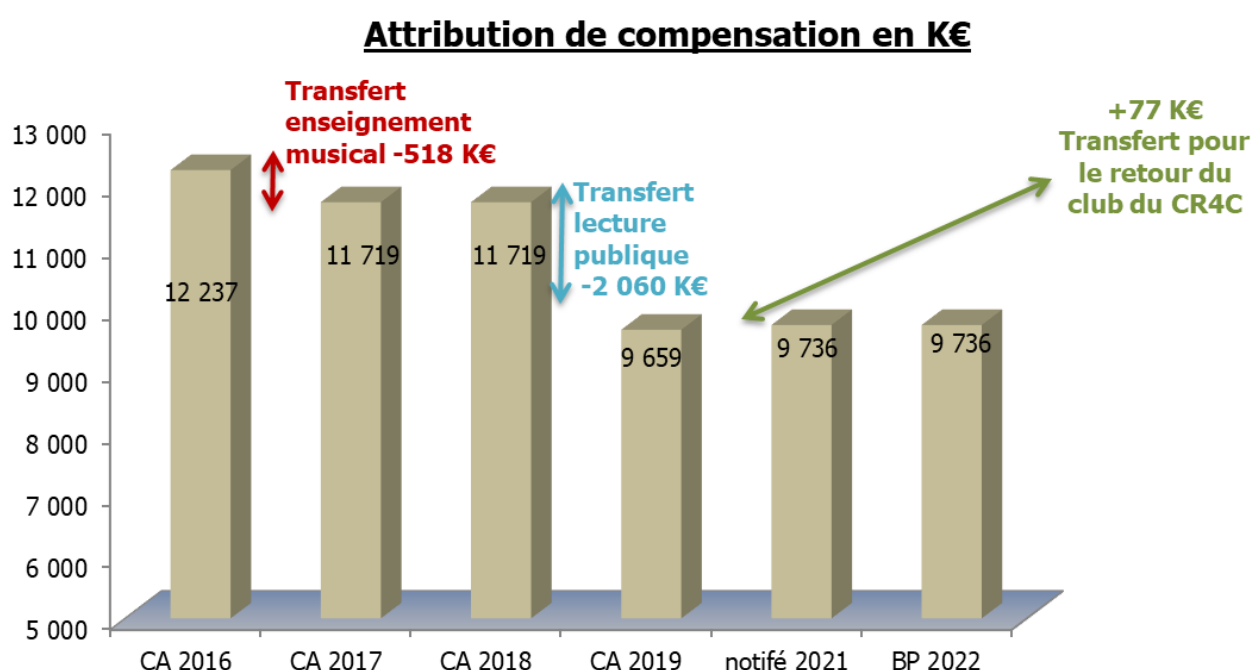
en K€	Produits 2021 notifiées en mars en K€	Produit estimé BP 2022 en K€	Evolution 2021 / 2022
Taxe d'habitation résidences secondaires	268	273	5
Taxe foncière bâtie	19 715	20 110	395
Taxe foncière non bâtie	69	63	-6
TOTAL	20 052	20 446	394

LES REVERSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : 9 736 K€ (9 728 K€ au BP 2021)

Cette attribution de compensation versée par Roannais Agglomération évolue au fil des transferts opérés entre les deux collectivités.

Fin 2020, le club roannais CR4C, subventionné jusqu'alors par Roannais Agglomération, a perdu sa compétence de haut niveau. Ce club a donc été transféré dans la compétence Ville de Roanne, avec une évolution de l'attribution évaluée à +69 K€ au budget primitif.

Une nouvelle CLECT s'est réunie courant 2021 et a évalué le transfert de ce club sportif à hauteur de 77 K€ et non 69K€. C'est pourquoi, en 2022, l'attribution de compensation est prévue à hauteur de 9 736 K€.



LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS FISCALES : 8 448 K€ (8 561 K€ AU BP 2021)

Au BP 2022, les dotations de l'État et les compensations fiscales sont prévues en diminution de -113 K€ par rapport au BP 2021.

en K€	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
Dotations État	7 202	7 274	72
Compensation	1 359	1 174	-185
Dotations et compensations État	8 561	8 448	-113

❖ Les dotations de l'État

Les dotations de l'État sont estimées en hausse de 72 K€ par rapport au BP 2021, et à +31 K€ par rapport au notifié. Dans le détail, elles s'établissent comme suit :

Dotations État en K€	BP 2021	Notifié 2021	BP 2022	Différence notifié 2021 / BP 2022
Dotation forfaitaire de base	5 454	5 503	5 453	-50
Dotation de solidarité urbaine	1 581	1 563	1 630	67
Dotation Nationale de péréquation	57	65	79	14
Dotation générale de décentralisation	81	81	81	0
Dotation recensement	7	7	7	0
Dotation pour les titres sécurisés	21	24	24	0
Total Dotations État	7 201	7 243	7 274	31

Les principales évolutions pour 2022 sont :

➤ La dotation forfaitaire de base :

La dotation forfaitaire de base est la dotation qui subit chaque année un écrêtement mais aussi un ajustement par rapport à l'évolution de la population communale. Pour 2022, elle est estimée en diminution de -50 K€ :

DGF en K€	BP 2021	Notifié 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/notifié 2021
Dotation forfaitaire	5 614	5 614	5 503	-111
Ecrêtement pour le	-100	-80	-80	0
Financement de la péréquation				
Part population	-60	-31	30	61
Total Dotation forfaitaire	5 454	5 503	5 453	-50

Deux facteurs expliquent cette diminution :

- Un écrêtement opéré par l'État pour assurer le financement de la péréquation. Il est proposé à hauteur de - 80 K€ pour 2022, au même niveau que celui notifié en 2021. Il sera ajusté en cours d'année après calcul et communication de son montant par les services de l'État.
- La part « population » : à l'heure de l'écriture de ce rapport, les derniers chiffres de la population, communiqués par l'INSEE, ne sont pas connus et ne le seront que fin décembre 2021. Toutefois, l'évolution des bases d'imposition permettent d'espérer une hausse de la population communale par rapport à l'année précédente. C'est pourquoi la part population est estimée en évolution de +30 K€, permettant de limiter la diminution de la dotation forfaitaire. Ce montant sera également revu à la première décision modificative de l'année 2022 lors de sa notification.

➤ La dotation de solidarité urbaine :

La DSU a évolué de +4,8 % de 2020 à 2021. C'est pourquoi, il est proposé au BP 2022, de faire évoluer cette dotation dans la même dynamique et d'inscrire une recette de 1 630 K€, soit +67 K€ par rapport à la somme notifiée en 2021. La ville de Roanne conserve en effet un rang élevé (369^{ème}) dans la liste des communes éligibles à la DSU, ce qui justifie cette prévision à la hausse. De plus, la loi de finance pour 2022 prévoit un abondement de l'enveloppe DSU au niveau national.

➤ La dotation nationale de péréquation :

Cette dotation est versée aux communes dont la richesse fiscale est inférieure au seuil moyen (ou proche : pas plus de 5 % au-dessus) et qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne nationale. Depuis 2019, la Ville a perdu l'éligibilité à la majoration de la DNP.

La ville a perçu 65 K€ au titre de l'année 2021, en évolution de +20% par rapport au notifié 2020. C'est pourquoi il est prévu une évolution du même niveau pour le BP 2022, correspondant à la part principale de la DNP.

DNP en K€	2018	2019	2020	Notifié 2021	BP 2022
Part principale	38	45	55	65	79
Majoration	150	0	0	0	0
TOTAL	188	45	55	65	79

❖ **Les compensations fiscales**

Les compensations fiscales sont estimées en hausse de +26 K€ par rapport au notifié 2021. Elles se décomposent comme suit :

Compensations État en K€	BP 2021	notifié 2021	BP 2022	Différence notifié 2021 / BP 2022
Compensation exonérations de taxes foncières	100	1 148	1 172	26
Compensation exonérations de taxes d'habitation	1 256	0	0	0
Compensation perte taxe add. droits mutation	3	2	2	0
Compensations État	1 359	1 148	1 174	26

➤ Compensations exonérations de taxes foncières bâties et non bâties

Ces allocations, créées pour compenser certaines exonérations fiscales décidées par le législateur (personnes âgées ou handicapées de condition modeste ; logements sociaux, terrains agricoles....) ne font plus partie des variables d'ajustement des concours de l'État depuis 2018.

En 2021, comme expliqué page 9 de ce rapport, la ville a perdu la moitié de la valeur locative des établissements industriels en taxe foncière, et fait donc l'objet d'une compensation

Voici les catégories d'exonérations :

Ville de Roanne 2021	Compensations notifiées 2021
Personnes de condition modeste	20 870 €
Baux à réhabilitation et autres allocations	83 185 €
Exonérations de longue durée	22 €
Foncier non bâti	1 809 €
Abattement 50% établissements industriels	1 042 084 €
TOTAL	1 147 970 €

Pour 2022, les compensations d'exonérations de taxes foncières bâties et non bâties, sont estimées avec une évolution de 2%, soit 1 174 K€.

➤ Compensation exonérations de taxe d'habitation

La ville ne perçoit plus cette compensation étant donné qu'elle ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.

❖ Compensation sur la perte de taxe additionnelle sur les droits de mutation

Destinée à compenser une mesure instituée par la loi de finances rectificative de 1993, cette dotation vise à réduire les seuils imposables aux droits de mutation des fonds de commerce. L'État compense à hauteur de 80 % la perte de droits d'enregistrement induite. Elle est proposée à hauteur de 2 K€ pour 2022, un montant similaire à celui prévu au BP 2021.

LES IMPÔTS INDIRECTS : 2 175 K€ (1 975 K€ au BP 2021)

Le poste impôts indirects évolue de BP à BP de +200 K€ :

En K€	BP 2021	BP 2022	Écart BP à BP
Droits de place	200	200	0
Taxe sur l'électricité	630	630	0
Taxe sur les emplacements publicitaires	245	245	0
Taxe additionnelle droits de mutation	900	1 100	200
Total impôts et taxes	1 975	2 175	200

La principale évolution concerne la taxe additionnelle des droits de mutation. En effet, en hausse de +200 K€ au BP 2022, elle tient compte de la forte évolution connue courant 2021. À la date du 31 octobre 2021, les encaissements de cette taxe, basée sur les transactions immobilières de la commune, ont atteint 1 233 K€. C'est pourquoi, il est inscrit 1 100 K€ au BP 2022, prévision prudente qui pourra être revue dans une décision modificative au cours de l'année.

LES AUTRES PRODUITS : 4 975 K€ (4 731 K€ au BP 2021)

Les autres produits évoluent globalement de +244 K€ et se décomposent comme suit :

Autres recettes (en K€)	BP 2021	BP 2022	Évol BP 2021 / BP 2022
Produits de l'exploitation et du domaine	2 751	2 958	207
Subventions et participations reçues	784	798	14
Produits de la gestion courante	1 105	1 151	46
Atténuations de charges	40	40	0
Produits financiers et exceptionnels	51	28	-23
Total	4 731	4 975	244

➤ Les produits de l'exploitation et du domaine

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, par exemple les droits de voirie, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (restauration scolaire, musée, pass'sports, locations de salle...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ce poste évolue de +207 K€. Les principales évolutions concernent :

- ✓ Les remboursements de frais par d'autres redevables : +52 K€. Cette hausse concerne les charges payées par les locataires des logements loués par la Ville de Roanne (+11K€) mais aussi deux nouvelles recettes :
 - La facturation des dépôts sauvages ;
 - Les facturations du cimetière pour animaux.
- ✓ La mise à disposition de personnel facturé aux budgets annexes : +48 K€ ;
- ✓ Les redevances d'occupation du domaine public : +42 K€. Cette hausse provient de 2 antennes relais de téléphone supplémentaires installées, et d'une redevance infrastructure pour 18 K€. De plus, le montant des redevances a connu une revalorisation.
- ✓ Le forfait post stationnement : +17 K€. Pour 2022, la prévision se base sur le réalisé 2021 qui s'établit à 215 K€ sur 9 mois ;
- ✓ Les droits des services à caractère périscolaire : +15 K€. Cette augmentation concerne une prévision en hausse du nombre d'enfants inscrits dans les cantines des écoles de Roanne ;
- ✓ Les ventes de coupes de bois : + 12 K€.

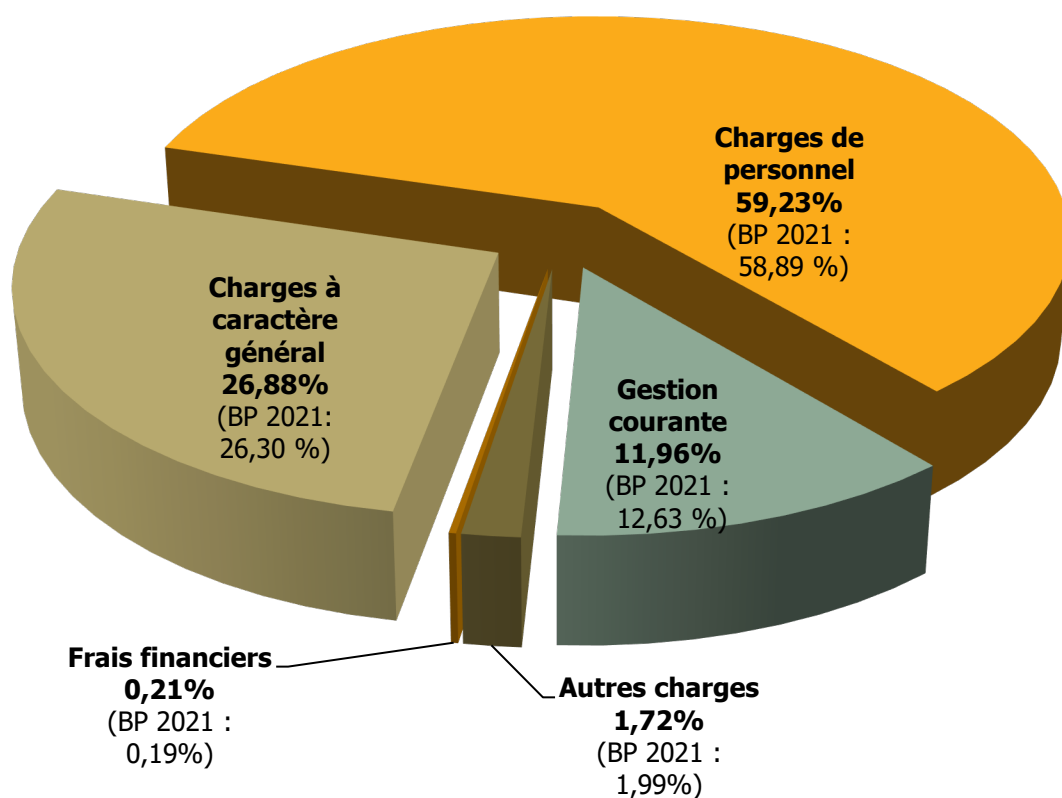
➤ Les produits de la gestion courante

En hausse de +46 K€, les produits de la gestion courante évoluent en raison de l'encaissement de loyers supplémentaires.

LES DÉPENSES

DÉPENSES	BP 2021 en K€	BP 2022 en K€	Ecart BP à BP
Charges à caractère général	9 725	10 095	370
Charges de personnel	21 771	22 245	474
Gestion courante	4 671	4 491	-180
Autres charges	735	644	-91
Frais financiers	70	80	10
Total dépenses réelles	36 972	37 555	583
Virement à la section d'investissement	8 081	8 462	381
TOTAL	45 053	46 017	964

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 10 095 K€ (9 725 K€ au BP 2021)

Ce poste comprend les achats et fournitures des services, les dépenses d'énergies, le recours aux services extérieurs, les impôts et taxes...

Les charges à caractère général évoluent de +370 K€. Les principales évolutions concernent :

Postes en K€	BP 2021	BP 2022	Evolution BP à BP
Achat et variation de stocks	4 377	4 461	84
Services extérieurs	4 988	5 229	241
Impôts taxes et versements assimilés	360	405	45
TOTAL	9 725	10 095	370

- ✓ Les achats et variations de stocks : + 84 K€
 - L'énergie – électricité : +21 K€. Ce poste est impacté par une augmentation des prix de l'électricité.
 - Fournitures d'entretien et de petit équipement : +61 K€. Ce poste concerne l'achat de matériels permettant le bon fonctionnement et l'entretien de tout le patrimoine de la commune. Ces dépenses sont en forte augmentation en raison de la hausse des matières premières, débutée pendant l'été 2021.
- ✓ Les services extérieurs : + 241 K€
 - Les contrats de prestations : +10 K€. Cette hausse concerne la gestion de la dépenalisation du stationnement par l'ANTAI, qui varie en fonction du nombre d'avis de paiement. La prévision 2021 était sous-estimée, la ville ayant déjà payé à l'ANTAI, 15 K€ pour 9 mois.
 - Les honoraires : + 46 K€. Cette hausse concerne principalement une inscription aux ressources humaines de 50 K€ pour le paiement au Centre de Gestion du service de médecine du travail ;
 - Les remboursements de frais par Roannais Agglomération : +183 K€. Il s'agit de frais engagés par le service informatique mutualisé, concernant l'acquisition des licences microsoft. Auparavant, le service payait ces licences en section d'investissement, mais elles sont dorénavant payées en section de fonctionnement.
- ✓ Les impôts, taxes et versements assimilés : + 45 K€. Cette hausse concerne principalement les taxes foncières (+40 K€) payées par la Ville de Roanne, en raison de la croissance des acquisitions foncières ces dernières années.

LES FRAIS DE PERSONNEL BRUTES : 22 245 K€ (21 771 K€ au BP 2021)

Les charges de personnel brutes évoluent de +474 K€. Il convient néanmoins de tenir compte d'autres éléments, à savoir les subventions pour les parts salaires du CCAS et du budget annexe Théâtre.

Chap.	DÉPENSES	BP 2021	BP 2022	Evolution en K€	Evolution BP à BP
012	CHARGES PERSONNEL (Dépenses brutes)	21 771	22 245	474	2,18%
65	Subvention part salaires Théâtre	527	540	13	
65	Subvention part salaires CCAS	860	751	-109	
	CHARGES BRUTES en K€	23 158	23 536	378	1,63%

	RECETTES	BP 2021	BP 2022	Evolution en K€	Evolution BP à BP
	Remboursements sur rémunérations de personnel	40	40	0	0,00%
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	40	40	0	0,00%
	Mise à disposition de personnel facturé aux BA, CCAS	231	279	48	20,78%
	Mise à disposition de personnel facturé au GFP	237	237	0	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES ET DIVERS	468	516	48	10,26%
	Autres emplois aidés	113	100	-13	-11,50%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	113	100	-13	-11,50%
	TOTAL RECETTES en K€	621	656	35	5,64%
	CHARGES NETTES en K€ (Dépenses - recettes)	22 537	22 880	343	1,52%

Avec les retraitements des recettes liées aux charges de personnel, l'évolution est de +378 K€ soit +1,63% par rapport au BP 2021.

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- ✓ le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- ✓ la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFFSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) dont l'impact financier est évalué à 450 K€ en 2022.
- ✓ La hausse du SMIC de 2,2% du 1^{er} octobre 2021 ;
- ✓ La revalorisation salariale des catégories C, actée par le gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat ;
- ✓ L'organisations des élections présidentielles et législatives.

La hausse des dépenses de personnel sera en partie compensée par :

- L'effet de noria sur le remplacement des départs en retraite,
- De la mobilité interne des agents,
- La maîtrise des heures supplémentaires.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE : 4 491 K€ (4 671 K€ au BP 2021)

Les charges de gestion courante sont en diminution de -180 K€ au BP 2022 par rapport au BP 2021.

en K€	BP 2021	BP 2022	Evolution BP à BP
Redevances pour concessions,brevets,licences...	81	73	-8
Deficit des budgets annexes administratifs	876	918	42
Indemnités élus	391	341	-50
Frais de mission élus	10	10	0
Cotisations de retraite et de sécurité sociale élus	48	51	3
Formation élus	10	10	0
Creances admises en non-valeur	25	25	0
Autres contributions obligatoires	341	264	-77
Subventions au GFP de rattachement	20	12	-8
Subventions au CCAS	1 364	1 252	-112
Subv. fonctionnement associations et autres	1 503	1 534	31
Charges diverses de la gestion courante	2	1	-1
Total Charges de gestion courante	4 671	4 491	-180

Les principales évolutions concernent :

- La subvention au budget annexe Théâtre : +42 K€. Cette augmentation sera expliquée dans la partie réservée au budget annexe page 31 du rapport.
- Les indemnités des élus : -50 K€. Ce poste est ajusté en fonction du réalisé de l'année 2021, où le budget avait été surestimé.
- Les autres contributions obligatoires : -77 K€. Ce poste est ajusté par rapport aux nombres d'élèves inscrits dans les écoles privées de la commune. En 2021, le poste avait été surestimé au budget primitif.
- Subvention de fonctionnement au CCAS : - 112 K€. Cette diminution de subvention correspond au transfert de 3 agents de restauration du CCAS sur le budget général pour l'année 2022.

LES AUTRES CHARGES : 644 K€ (735 K€ au BP 2021)

en K€	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Charges exceptionnelles	465	344	-121
Dépenses imprévues et provisions	50	50	0
Atténuations de produits	220	250	30
Total autres charges	735	644	-91

Les autres charges diminuent globalement de -91 K€. Les principales évolutions concernent :

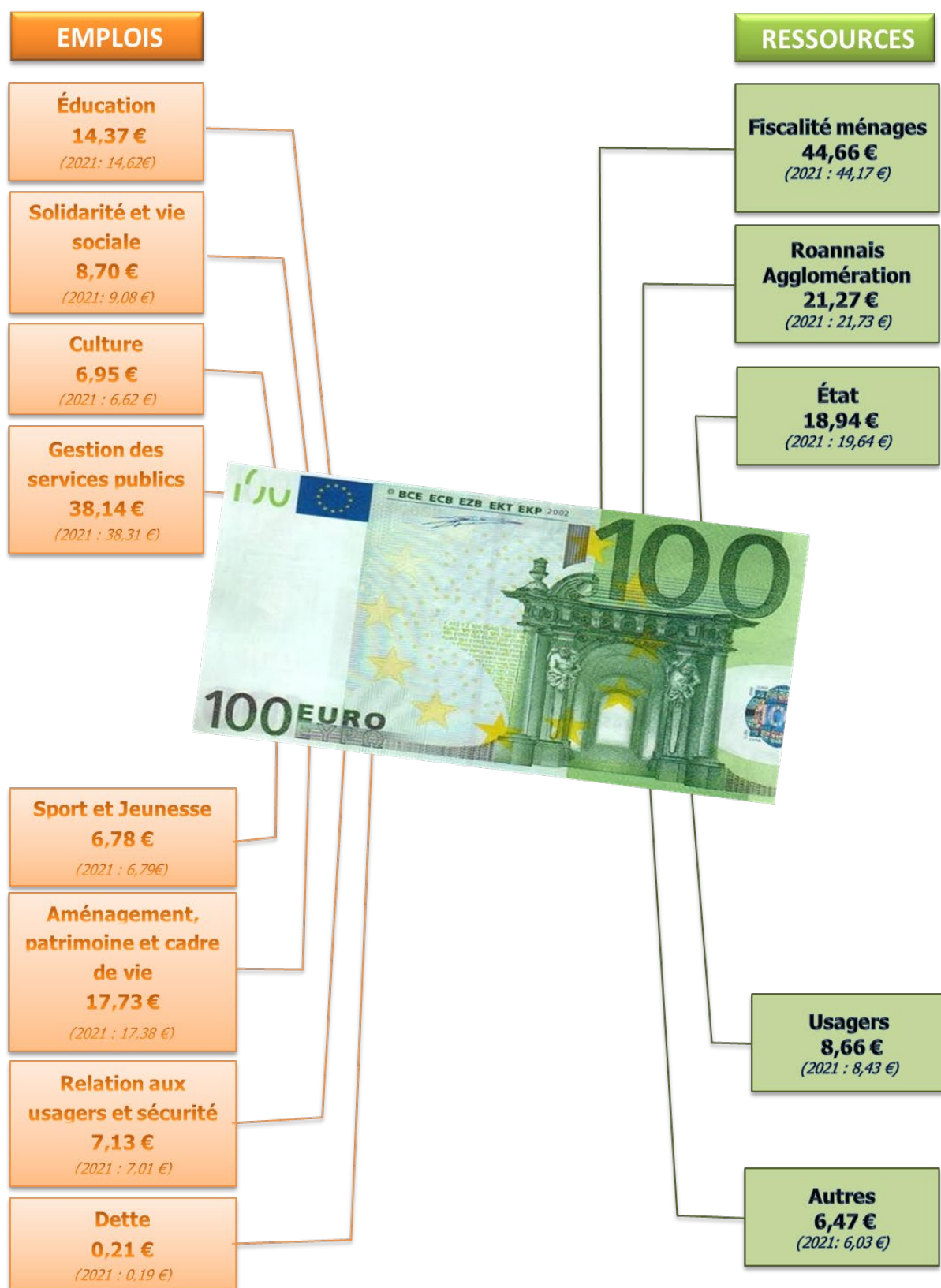
- Les charges exceptionnelles : -121 K€. Cette évolution s'explique par la fin du remboursement à Roannais Agglomération de l'emprunt patinoire, qui s'étalait sur 3 ans pour un montant de 172 K€ par année.
- Les atténuations de produits : +30 K€. il s'agit de la participation versée au FPIC qui est estimée en augmentation par rapport au BP 2021. En effet, notifié à 226 K€ en 2021, ce fonds connaît une évolution constante depuis plusieurs années.

LES FRAIS FINANCIERS : 80 K€ (70 K€ au BP 2021)

Les frais financiers sont en hausse de 10 K€ en raison d'un emprunt encaissé pendant l'été 2021. Il s'agit d'un emprunt de 4,1 M€ auprès de la Banque des Territoires pour la rénovation du centre administratif Paul Pillet à un taux fixe de 0,55%.

Une annexe sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2022 est présentée en page 45 du présent rapport.

IV. LA PRÉSENTATION FONCTIONNELLE DU BUDGET 2022

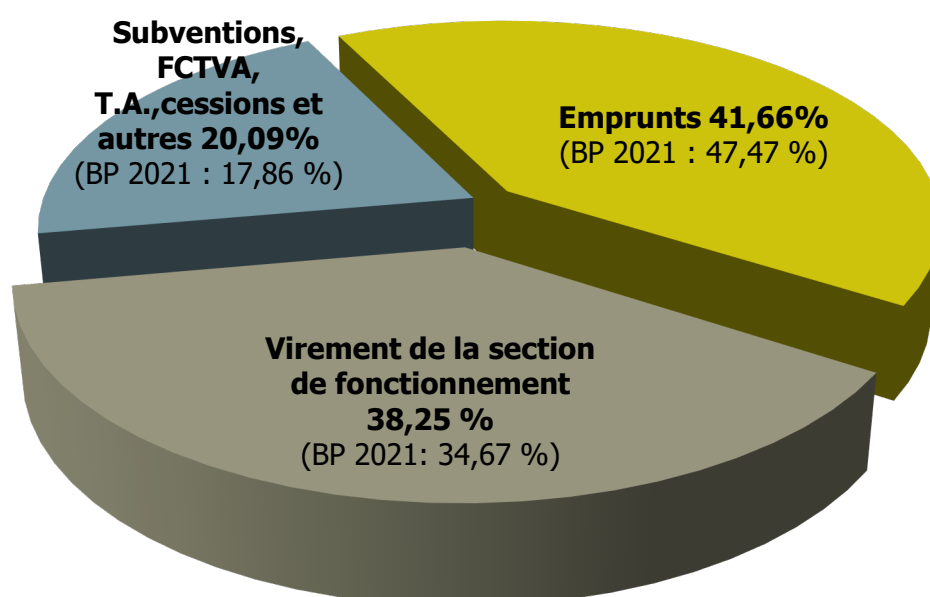


V. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

En K€	BP 2021 en K€	BP 2022 en K€	Évolution BP à BP
Subventions, FCTVA, T.A., cessions et autres	4 162	4 535	373
Emprunts	11 063	9 124	-1 939
Autofinancement	8 081	8 462	381
Opérations comptables	335	334	-1
TOTAL	23 641	22 455	-1 186

Répartition des recettes réelles d'investissement



SUBVENTIONS, FCTVA, TAXES URBANISME, CESSIONS ET AUTRES : 4 535 K€ (4 162 K€ au BP 2021)

Ce poste, en augmentation de +373 K€ comprend :

(en K€)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Subventions d'équipement	2 092	2 015	-77
Taxe d'aménagement, amendes de polices	270	220	-50
Produit des cessions	500	500	0
FCTVA	1300	1800	500
Total	4 162	4 535	373

➤ Les subventions d'équipement reçues

Pour 2022, les subventions d'investissement ont été inscrites sur la base de notifications, pour les opérations suivantes :

Opérations	Subventions BP 2022 en K€
Aménagement Espace Fontval	14
Rénovation énergétique du Centre Administratif	710
Quartier bourgogne	174
Aménagement du square Cassin - avenue de Lyon	777
Aménagement du parking rue de la Berge	91
Travaux d'aménagement des locaux scolaires	103
Rénovation énergétique du Centre Jacques Brel	63
Plan vélos	12
Sécurisation des églises	6
Aménagement des locaux de la police municipale	65
TOTAL	2 015

Ces subventions proviennent des financeurs suivants :

- ✓ L'État, pour un montant de 1 405 K€ dans le cadre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- ✓ la Région Auvergne-Rhône Alpes, pour un montant de 610 K€ dans le cadre notamment du Contrat Plan État Région et du Contrat Ambition Région ;
- ✓ A noter : des demandes de subvention auprès de l'Europe sont en cours d'instruction et ne seront inscrites au budget qu'après qu'elles aient été accordées.

➤ La taxe d'aménagement

Elle s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle comprend une part communale (ou intercommunale) et une part départementale. Le taux communal fixé par la collectivité peut varier de 1 à 5 % et peut être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs nécessitant des travaux d'aménagement substantiels. Le taux applicable a été voté à 4% pour l'année 2022, sur l'ensemble du territoire de Roanne.

Le produit pour 2022 a été estimé à l'appui des déclarations de travaux, à hauteur de 100 K€.

➤ Les amendes de police

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Estimées à 200 K€ au BP 2021 en raison de la mise en place au 1^{er} janvier 2018 de la dépenalisation du stationnement, la ville a finalement perçu en août la somme de 132 K€.

Le produit 2022 allant porter sur les amendes de police de 2020, année du confinement, il est prévu d'inscrire, par mesure de prudence, un montant de 120 K€.

➤ Le produit des cessions

Pour 2022, la recette des cessions est estimée à 500 K€, montant identique à l'année 2021.

➤ Le FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'équipement « éligibles », mais aussi sur certaines dépenses de fonctionnement dites « d'entretien ». Le taux fixé pour l'année 2022 s'élève à 16,404 %. Il s'applique sur les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2020.

En 2021, la ville a perçu 1 557 K€ au titre des dépenses d'équipement et 69 K€ au titre des dépenses d'entretien.

Pour 2022, en fonction de la prévision des réalisations sur 2021, cette recette est estimée à 1 800 K€ pour les dépenses d'équipement (la recette en fonctionnement est prévue à 60 K€).

EMPRUNT : 9 124 K€ (11 063 K€ au BP 2021)

Afin de financer l'investissement inscrit au BP 2022 à hauteur de 20,8 M€ il est prévu la réalisation d'un emprunt de 9 124 K€.

Pour rappel, un emprunt de 4,1 M€ à la Banque des Territoires a été encaissé en août 2021.

Lors de la reprise des résultats 2021 au 1er semestre 2022, le montant de cet emprunt pourra être revu à la baisse. De même, il pourra être réajusté en cas de notification de nouvelles subventions d'équipement.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8 462 K€ (8 081 € au BP 2021)

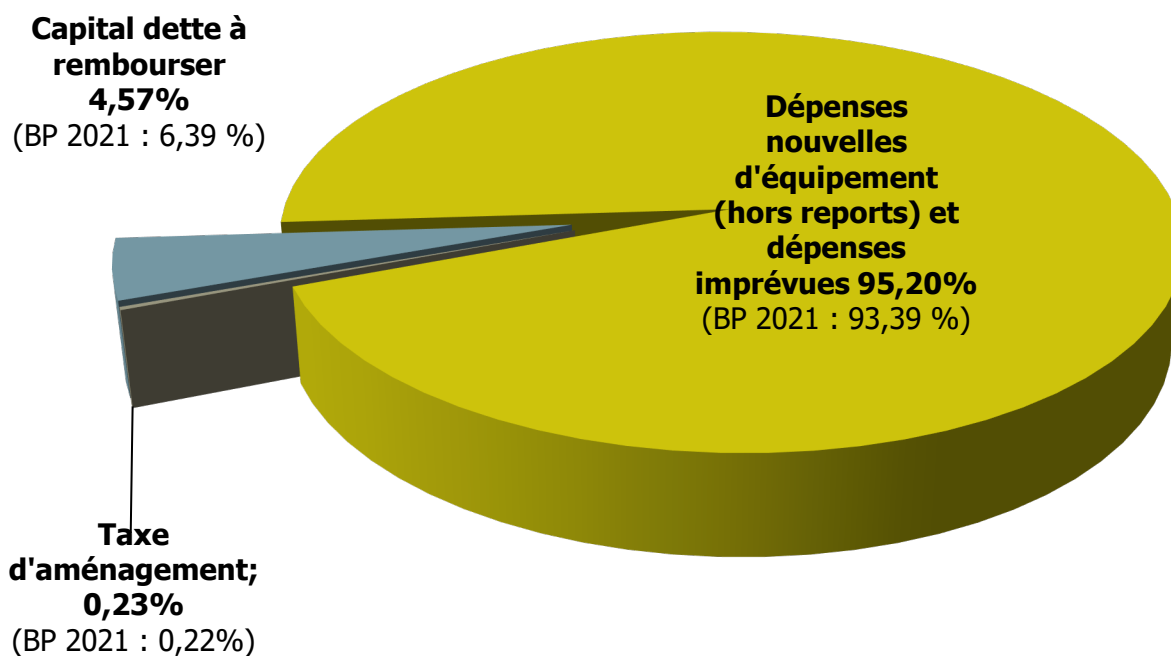
Il s'agit de l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement (4 642 K€) augmenté de la dotation aux amortissements (3 820 K€).

Il couvre largement le remboursement du capital de la dette 1 000 K€, une condition essentielle de l'équilibre budgétaire.

LES DÉPENSES

En K€	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Capital dette à rembourser	1 472	1 000	-472
Dépenses nouvelles d'équipement (hors reports)	21 499	20 834	-665
Taxe d'aménagement	50	50	0
<i>Sous total dépenses</i>	<i>23 021</i>	<i>21 884</i>	<i>-1 137</i>
Opérations financières	335	334	-1
Opérations d'ordre	285	237	-48
TOTAL DÉPENSES	23 641	22 455	-1 186

Répartition des dépenses réelles d'investissement



CAPITAL DE LA DETTE A REMBOURSER : 1 000 K€ (1 472 K€ au BP 2021)

Il comprend la partie « capital » à rembourser sur les emprunts antérieurement contractés, la partie « intérêts » étant imputée en section de fonctionnement.

Une annexe sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2022 est présentée en page 45 du présent rapport.

Ce poste est en forte diminution en raison de l'arrivée à échéance de nombreux emprunts.

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS : 20 834 K€ (21 499 K€ au BP 2021)

Le programme d'investissement pour le budget 2022 se décline comme suit :
(Détail ci-après)

AP	N° OPE	Libellé opération	BP 2022 en K€
	130	Musée PCS et réserves	120
	150	Budget participatif	200
	170	Aménagements urbains	580
	175	Réaménagement espace Fontval	300
	210	Travaux zéro phyto	150
AP	250	Rénovation du Centre Administratif	4 507
	270	Acquisitions foncières, démolitions, dépollution	1 565
	280	Nouvelles applications NTI	300
	320	Actions d'Urbanisme	50
AP	330	Quartier Bourgogne	260
AP	340	Réaménagement square cassin et avenue de Lyon	2 000
	385	Rénovation place de l'Hôtel de Ville	750
	470	Programme voirie exceptionnel	800
	530	Investissement de proximité - Conseils de quartiers	100
	610	Travaux de modernisation des cimetières	100
	650	Travaux d'aménagement locaux scolaires GS Arsenal	1 000
AP	672	aménagement Gambetta République	2 110
	710	Accessibilité et optimisation du patrimoine	500
	780	Plan vélos	200
	790	Plantation de nouveaux arbres en ville	300
AP	872	Aménagement bords de Loire	1 400
	920	Sécurisation des églises	100
	965	Vidéo protection	300
	980	Création d'un dojo karaté / judo	100
	985	CréationTerrains basket 3X3 (10 terrains)	450
TOTAL OPERATIONS			18 242
	1100	Bâtiments travaux	825
		Bâtiments scolaires	170
		Bâtiments sportifs	100
		Bâtiments culturels	60
		Bâtiments de culte	50
		Bâtiments sociaux	100
		Bâtiments associatifs	60
		Bâtiments Logistique	255
		Enveloppe non affectée	30
	1200	Voirie	450
		Voirie Eclairage	65
		Voirie Travaux	385
	1300	Environnement	253
		Environnement propreté	10
		Environnement stades	32
		Environnement Espaces verts	51
		Environnement Travaux	160
	1400	Garage	300
	1500	Acquisition de matériel	270
		Archives documentation	6
		Musée	89
		Culture	2
		Scolaire	10
		Vie associative	6
		Jeunesse	5
		Sports	32
		Imprimerie	1
		Police municipale	7
		Cimetières	50
		CJPB	11
		Nettoyage	16
		Ressources Humaines	15
		Communication	20
		Subventions d'équipement et participations	494
TOTAL INVESTISSEMENTS COURANTS			2 592
TOTAL			20 834

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, le budget investissement 2022 reste à un niveau très élevé et atteint les 20,8 M€. Ce montant légèrement inférieur au BP 2021 reste conforme à l'objectif d'investissement sur le mandat en cours qui a été actualisé à 127 M€.

Ce projet de budget 2022 intègre toutes les opérations du mandat en cours de réalisation telles que :

- le réaménagement de l'espace Fontval – phase 2 : 300 k€,
- la rénovation du centre administratif : 4 500 k€,
- le réaménagement square Cassin et avenue de Lyon : 2 000 k€,
- la rénovation de la place de l'hôtel de Ville et rue Jean Jaurès : 750 k€,
- la réhabilitation thermique du groupe scolaire Arsenal – phase 2 : 1 000 k€,
- l'aménagement du site Gambetta-République : 2 110 k€,
- l'aménagement des bords de Loire (fin phase 1 et début phase 2) : 1 400 k€,
- l'extension du périmètre de vidéoprotection : 300 k€,
- la restructuration du musée : 120 k€.

Concernant les opérations pluriannuelles ou actions récurrentes, le projet de budget investissement comporte notamment :

- 450 k€ pour les aménagements urbains (Convention EPORA) : 300 k€ pour le secteur Noirots-Gambetta et 150 k€ pour le secteur Bords de Loire-Rue du Creux Granger,
- 1 565 k€ pour les acquisitions foncières et démolitions comprenant principalement :
 - acquisitions pour le projet du Musée : 420 k€
 - acquisitions pour le projet Clermont (ilot A – côté parc Fontval) : 445 k€
 - acquisitions diverses : 500 k€
 - démolitions : 200 k€
- 260 k€ pour la finalisation des travaux dans le quartier Bourgogne-Fontquentin,
- 800 k€ pour le programme exceptionnel de voirie,
- 350 k€ pour le plan vélo,
- 300 k€ pour les plantations de nouveaux arbres en ville,

Concernant les opérations nouvelles, le budget d'investissement 2022 prévoit notamment :

- la création d'un DOJO Karaté/Judo : 100 k€,
- l'aménagement de 10 terrains basket 3x3 dont 2 couverts : 450 k€.

Enfin, concernant **les investissements courants**, ils ont comme base de référence les enveloppes identifiées en début de mandat et intégrées dans le P.P.I à savoir :

- Bâtiments : 825 k€,
- Voiries : 450 k€,
- Environnement : 250 k€,
- Garage : 300 k€,
- Autres services : 200 k€,
- Des subventions d'équipement à hauteur de 494 K€.



Annexe du Théâtre

I. LE BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE

Ce budget annexe retrace l'activité du théâtre municipal, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 appliquée aux services publics à caractère administratif. Il est assujéti à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2022 se présente comme suit :

EXPLOITATION (en €)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Recettes	1 217 948	1 278 930	60 982
Produits de la billetterie TMR	145 000	180 000	35 000
Location théâtre	22 000	20 000	-2 000
Subvention Etat, Région, Département	90 000	90 000	0
Subvention du budget général	875 988	917 700	41 712
Produits "associations partenaires"	60 000	60 000	0
Autres produits	3 610	3 510	-100
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>21 350</i>	<i>7 720</i>	<i>-13 630</i>
Dépenses	1 217 948	1 278 930	60 982
Achat de prestations de services	270 000	270 000	0
Autres charges à caractère général	201 133	218 800	17 667
Charges de personnel	526 805	539 750	12 945
Redevances SACEM et divers	45 010	45 010	0
Subventions versées	81 000	81 000	0
Reversement aux associations partenaires	60 000	60 000	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>45 550</i>	<i>45 550</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>34 000</i>	<i>18 820</i>	<i>-15 180</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Recettes	134 000	64 370	-69 630
Subvention d'investissement	100 000	0	-100 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>45 550</i>	<i>45 550</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>34 000</i>	<i>18 820</i>	<i>-15 180</i>
Dépenses	134 000	64 370	-69 630
Acquisition de matériels	77 650	56 650	-21 000
Travaux	35 000		-35 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>21 350</i>	<i>7 720</i>	<i>-13 630</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

L'équilibre budgétaire du projet de BP 2022 nécessite une subvention du budget général à hauteur de 918 K€ contre 876 K€ au BP 2021.

❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT

✓ Les recettes :

L'année 2021 est une année particulière étant donné que le théâtre a été fermé d'octobre 2020 jusqu'au 19 mai 2021. Les recettes liées aux spectacles n'ont donc pas été encaissées et avaient été prévues en baisse au budget primitif. En 2022, partant de l'hypothèse que le Théâtre ne fermera pas ses portes en raison d'un nouveau confinement, les recettes des usagers sont proposées en augmentation de +35 K€ par rapport au BP 2021.

Le budget général verra sa subvention d'équilibre augmenter de +42 K€ en raison d'une saison théâtrale comprenant beaucoup plus de spectacles qu'à l'accoutumée, entraînant des frais liés, mais aussi l'achat de matériels.

Il est prévu également le versement de subventions pour la programmation 2021-2022 par les financeurs suivants, pour des montants identiques à 2020 :

En €	BP 2022
Subvention de l'État (DRAC)	5 000
Subvention de la Région	60 000
Subvention du Département	25 000
Total subventions	90 000

✓ Les dépenses :

Les dépenses sont en augmentation de +61 K€. Les principales évolutions concernent :

- Des transports de matériels : +8 K€ ;
- De frais de nettoyage des locaux : +4 K€ ;
- Les charges de personnel : +13 K€ ;
- L'affectation à la section d'investissement : +30 K€.

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les recettes :

Elles sont en diminution de -70 K€ en raison d'une inscription de 100 K€ inscrite au BP 2021 pour une subvention d'équipement versée par le budget général, pour la rénovation des stucs et la rénovation de la salle du Théâtre.

En 2022, l'investissement sera autofinancé par la section de fonctionnement (+30 K€)

✓ Les dépenses :

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 64 K€ et comprennent des acquisitions de matériel :

- Un vidéoprojecteur : 25 K€ ;
- Un écran plat pour le hall d'entrée : 7 K€ ;
- Du petit matériel scénique : 24 K€

Les autres dépenses pour 8 K€ correspondent à des opérations comptables et d'amortissement des subventions reçues.

❖ **DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022**

Le budget annexe du Théâtre ne comptabilise aucun encours de dette au 1^{er} janvier 2022.



Annexe du Service Funéraire Public

II. LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE FUNÉRAIRE PUBLIC

Ce budget annexe retrace les activités du service funéraire public, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à l'impôt sur les sociétés et à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2022 se présente comme suit :

EXPLOITATION (en €)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Recettes	1 528 830	1 604 510	75 680
Produits des funérailles	1 404 700	1 500 000	95 300
Personnel mis à disposition	47 000	26 500	-20 500
Autres recettes	2 430	3 310	880
Atténuations de charges	69 700	69 700	0
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>	<i>0</i>
Dépenses	1 528 830	1 604 510	75 680
Charges à caractère général	778 858	865 282	86 424
Charges de personnel	611 130	610 828	-302
Autres dépenses	8 842	8 400	-442
Dépenses imprévues	0		0
Impôts sur les sociétés	35 000	60 000	25 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>35 000</i>		<i>-35 000</i>
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Recettes	320 000	305 000	-15 000
Emprunts et dettes assimilées	225 000	245 000	20 000
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>35 000</i>		<i>-35 000</i>
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>0</i>
Dépenses	320 000	305 000	-15 000
Emprunts et dettes assimilées		0	0
AP 202 Modernisation et extension du Funérarium	275 000	300 000	25 000
Autres travaux	40 000	0	-40 000
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

L'équilibre budgétaire du BP 2022 est assuré par les recettes propres du service, principalement par le produit des funérailles.

❖ SECTION D'EXPLOITATION

✓ Les recettes :

Elles sont estimées en hausse de 76 K€.

Le produit des funérailles est estimé en augmentation par rapport au budget 2021, à hauteur de 1 500 K€ soit +95 K€. Cet estimatif est établi sur la base de 550 funérailles.

Une autre évolution concerne la mise à disposition du personnel de ce budget annexe, au budget annexe du Crématorium. Ce poste est en diminution de -20 K€ pour tenir compte du réalisé de l'année précédente.

✓ Les dépenses :

Les dépenses pour le BP 2022 sont estimées en augmentation de +76 K€ par rapport au BP 2021.

Les principales variations concernent :

- Les charges à caractère général : + 86K€. Cette augmentation est liée à une hausse d'activité du service, et corrélée à la hausse des recettes. De plus, le service s'est doté d'un nouveau logiciel pour un montant de 12K€.
- L'impôt sur les sociétés : +30 K€. Cette estimation est liée au réalisé 2021 qui s'est élevé à 83 K€.

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les recettes :

Les recettes d'investissement sont prévues en diminution de -15 K€. Elles comprennent :

- la dotation aux amortissements prévue pour 2022 à hauteur de 60 K€ ;
- l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 245 K€ afin de financer le projet de modernisation et extension du Funérarium dont l'inscription en 2022 s'élève à 300 K€.

✓ Les dépenses :

La principale dépense concerne l'opération de modernisation et l'extension du funérarium. Cette opération a pour objectif d'achever les mises aux normes permettant l'habilitation professionnelle et d'améliorer l'accueil et le confort des familles dans un contexte d'augmentation constante de l'activité du service.

Ce programme propose également l'extension du bâtiment avec la création de 3 salons funéraires supplémentaires, en améliorant les pièces techniques et en réaménageant l'espace d'accueil.

Le coût des travaux est estimé à 650 K€, avec une inscription de 300 K€ en 2022.

Hormis ces travaux, une inscription pour l'amortissement d'une subvention d'équipement est inscrite au BP 2022 pour 5 K€.

❖ DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le budget annexe du Service Funéraire Public ne comptabilise aucun encours de dette au 1^{er} janvier 2022.



Annexe du Crématorium

III. LE BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

Ce budget annexe retrace les activités du crématorium municipal, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à l'impôt sur les sociétés et à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2022, se présente comme suit :

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Recettes	274 010	300 010	26 000
Produits des crémations	274 000	300 000	26 000
Autres recettes	10	10	0
Dépenses	274 010	300 010	26 000
Charges à caractère général	98 085	149 500	51 415
Charges de personnel	82 200	73 500	-8 700
Impôts sur les sociétés	41 715	25 000	-16 715
Autres dépenses	2 010	2 010	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Recettes	50 000	115 000	65 000
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0</i>	<i>65 000</i>	<i>65 000</i>
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
Dépenses	50 000	115 000	65 000
Emprunts et dettes assimilées	15 000	15 000	0
Immobilisations corporelles et en cours	35 000	100 000	65 000
Résultat de l'exercice	0	0	0

L'équilibre budgétaire du BP 2022 est assuré par les recettes propres du service, principalement par le produit des crémations.

❖ SECTION D'EXPLOITATION

✓ Les recettes :

Le produit des crémations est estimé à hauteur de 300 K€. En effet, compte tenu de l'activité du service en 2021, les recettes sont basées sur un estimatif de 750 crémations en 2022.

✓ Les dépenses :

Les principales variations par rapport au BP 2021 concernent :

- Les charges à caractère général : +51 K€. Comme le budget du service funéraire public, cette augmentation est liée à une hausse d'activité du service ;
- Les charges de personnel : - 9 K€ ;
- L'impôt sur les sociétés estimé en diminution de -17 K€.

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les recettes :

Elles sont constituées :

- D'un emprunt inscrit à hauteur de 65 K€, afin de financer des travaux d'aménagements pour un montant de 100 K€.
- d'opérations comptables, dont la dotation aux amortissements des équipements pour 50 K€.

✓ Les dépenses :

Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de l'emprunt : 15 K€ ;
- Des travaux pour l'agrandissement de la salle de cérémonie pour un montant de 100 K€.

❖ DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022

L'encours de dette du crématorium s'établit à 225 K€ au 1^{er} janvier 2022.

Il correspond au capital restant dû d'un emprunt de 300 000 € contracté en 2016, pour le financement du nouveau four, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur une durée de 20 ans à taux 0 %.

Un emprunt est inscrit pour 2022 pour un montant de 65 K€. Dès la reprise des résultats 2021, cet emprunt pourra être diminué, voire annulé, dans la première décision modificative.



Annexe des Parkings Aménagés

IV. LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AMÉNAGÉS

Ce budget annexe retrace l'activité des parkings « République » et « Palais de Justice », gérés en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2022, se présente comme suit :

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Recettes	487 500	500 400	12 900
Produits du stationnement République	145 000	125 000	-20 000
Produits du stationnement Palais Justice	7 500	15 000	7500
Mise à disposition de personnel	18 000	17 000	-1 000
Autres recettes diverses	900	900	0
Subvention exceptionnelle du Budget Général	103 000	126 000	23 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>216 500</i>	<i>3400</i>
Dépenses	487 500	500 400	12 900
Charges à caractère général	161 535	174 880	13 345
Charges de personnel	93 825	98 960	5 135
Autres dépenses	20	60	40
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>101 900</i>	<i>94 500</i>	<i>-7 400</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>130 220</i>	<i>132 000</i>	<i>1 780</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2021	BP 2022	Évolution BP à BP
Recettes	232 120	276 500	44 380
Subvention budget général	0	50 000	50 000
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>101 900</i>	<i>94 500</i>	<i>-7 400</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>130 220</i>	<i>132 000</i>	<i>1 780</i>
Dépenses	232 120	276 500	44 380
Acquisitions de matériels	14 020	55 000	40 980
Travaux	5 000	5 000	0
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>216 500</i>	<i>3400</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

L'équilibre du projet de BP 2022 nécessite une subvention exceptionnelle du budget général à hauteur de 126 K€ contre 103 K€ au BP 2021.

❖ SECTION D'EXPLOITATION

✓ Les recettes :

Les recettes usagers sont proposées en hausse de +13 K€ et se décomposent comme suit :

- 125 K€ pour le parking « République », en diminution de -20 K€ par rapport au BP 2021.
- 15 K€ pour le parking « Palais de Justice », en hausse de +7 K€.

Les recettes sont estimées sur la base du réalisé 2021.

Il est à noter qu'aucune augmentation de tarif n'est prévue en 2022.

La subvention du budget général pour l'équilibre de ce budget est en augmentation de +23 K€, en raison de la baisse des recettes conjuguée à l'augmentation des dépenses.

✓ Les dépenses :

Concernant les dépenses, les charges à caractère général évoluent de +13 K€ en raison principalement de l'augmentation de la maintenance sur le parking République. Les charges de personnel évoluent de +5 K€.

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les recettes :

Les recettes d'investissement sont composées :

- D'une subvention d'équipement du budget général de 50 K€ permettant à ce budget annexe de financer le remplacement d'un ascenseur ;
- D'opérations comptables comprenant 95 K€ provenant de la section d'exploitation, et de 132 K€ de dotation aux amortissements.

✓ Les dépenses :

Il est inscrit pour 2022, des travaux à hauteur de 50 K€ afin de remplacer un ascenseur. Cette dépense sera financée par une subvention d'équipement versée par le budget général.

À noter que l'enveloppe prévue dans ce budget au stade des orientations budgétaires pour la réalisation du parking de la Berge, est finalement inscrite dans le budget général car ce parking ne sera pas aménagé avec des barrières mais sera équipé d'horodateurs.

✚ DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Ce budget annexe des parkings aménagés ne comptabilise aucun encours de dette au 1^{er} janvier 2022. De même, aucun emprunt n'est prévu au BP 2022.

ANNEXES

I. INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la commune sont obligatoires et prévues au 1° du troisième alinéa de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Roanne - BP 2021	Roanne - BP 2022	Moyennes nationales	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 048,87	1 076,49	1 212,00	😊
Produit des impositions directes / population	563,99	588,42	670,00	😊
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 276,93	1 317,53	1 405,00	😐
Dépenses d'équipement brut / population	566,09	583,61	301,00	😊😊
Encours de dette / population	191,46	276,56	1 018,00	😊😊😊
DGF / population	202,31	206,11	202,00	😊
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,10%	59,36%	62,40%	😊
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	84,90%	83,63%	93,40%	😊
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	44,33%	44,30%	21,40%	😊😊
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	12,24%	20,99%	72,40%	😊😊😊

*Source : « les finances des collectivités en 2019 »

Il est à préciser que la population prise en compte dans le calcul de ces ratios est celle de l'année 2021, car l'INSEE communique les données fin décembre de chaque année.

II. SYNTHÈSE DE LA DETTE TOUS BUDGETS AU 1^{ER} JANVIER 2022

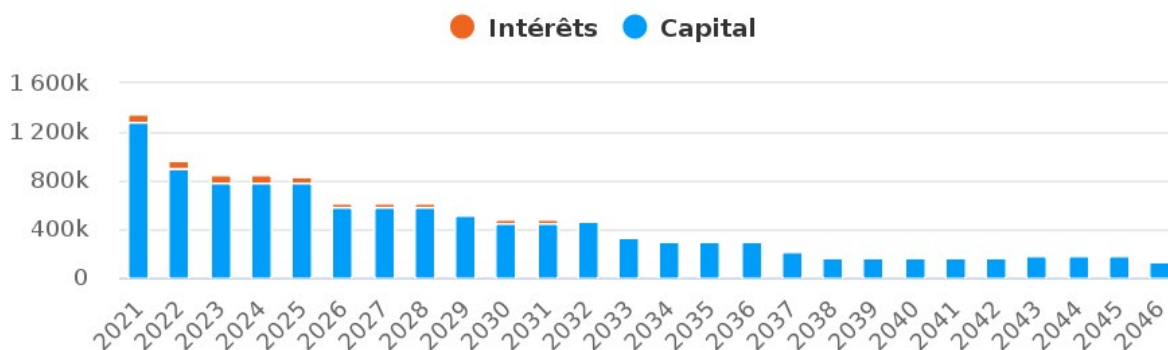
La dette de la ville de Roanne, tous budgets confondus, se présente comme suit au 01/01/2022 :

Eléments de synthèse	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Budget Général	6 712 450,38 €	9 602 641,60 €
Budget Crématorium	240 000,00 €	225 000,00 €
Total tous budgets	6 952 450,38 €	9 827 641,60 €
Taux moyen hors swap	1 %	0,72 %
Durée résiduelle moyenne	10 ans	16 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	5 ans et 5 mois	8 ans et 6 mois

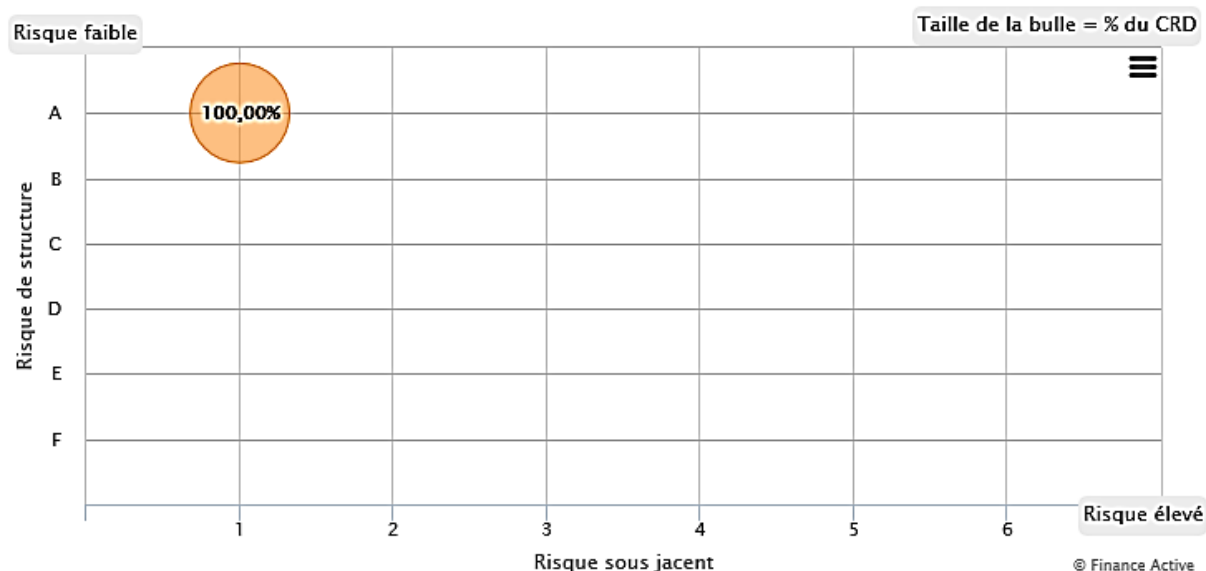
Elle se caractérise par :

- **Un encours très faible : 276 €** par habitant pour **le budget général** (moyenne strate 2018 : 1 005 €/hab. – *source Finance Active*)
- **Un taux moyen inférieur à 1 % (0,72 %)** pour **le budget général** (moyenne strate 2018 : 2,55% - *Source Finance Active*)

Le profil d'extinction du capital restant dû, **tous budgets confondus**, se présente comme suit, hors nouveaux emprunts 2022 :



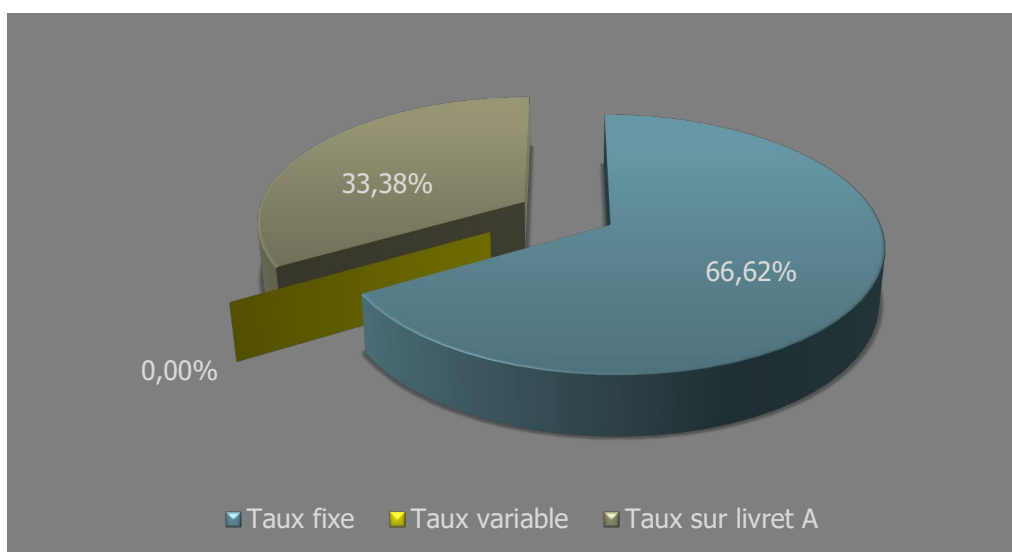
Il s'agit d'une dette sans aucun produit toxique ; 100% de l'encours est classé en risque faible sur la charte de GISSLER.



Source Finance Active

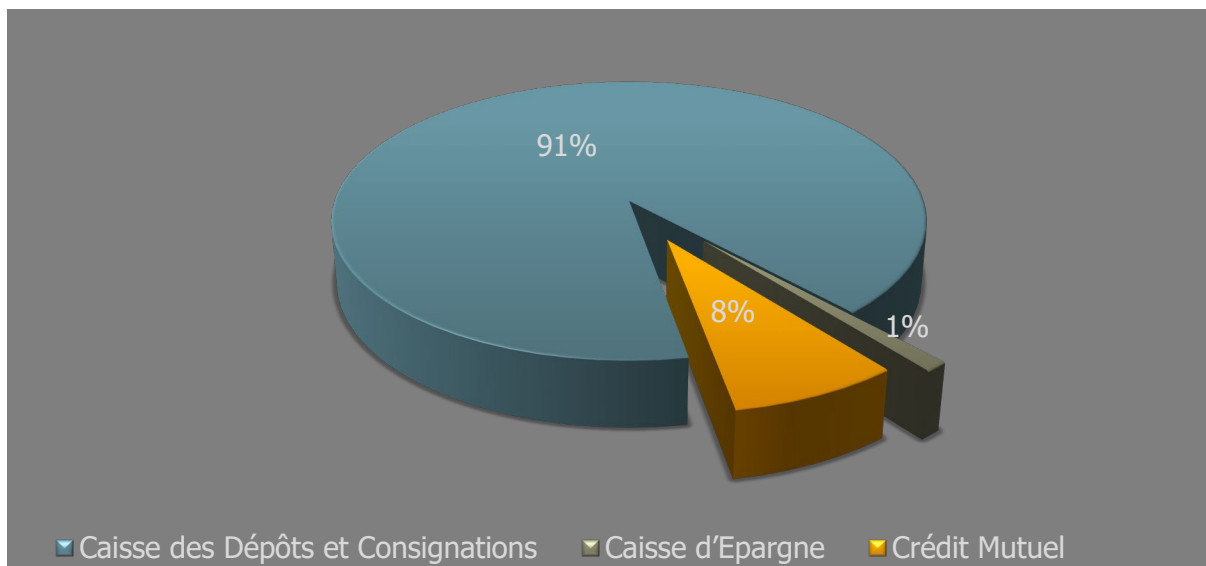
La répartition de la dette tous budgets confondus par type de taux au 01/01/2022 est la suivante :

- 66,62 % en taux fixe (6 547 216 €)
- 0 % en taux variable (0 €)
- 33,38 % au taux du livret A (3 280 425 €)

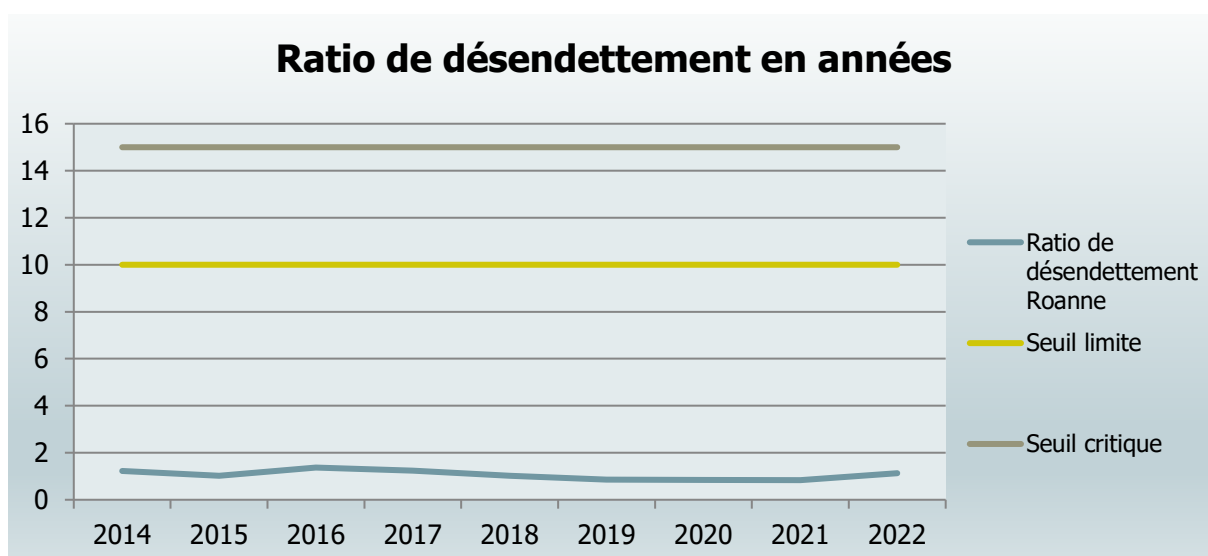


L'encours par prêteur se répartit de la façon suivante :

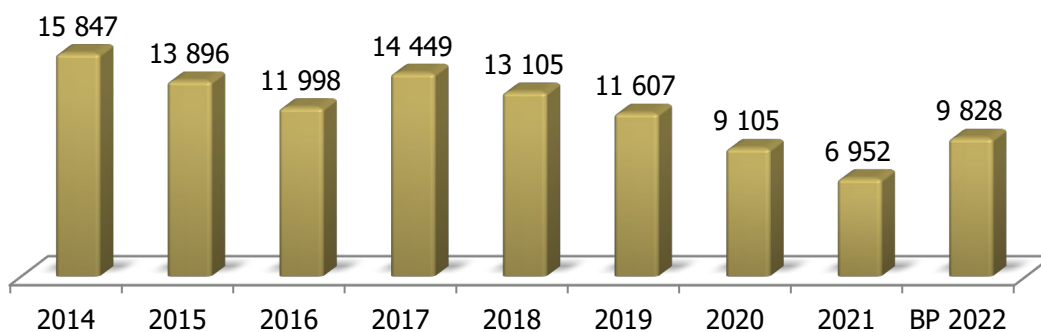
Prêteur	CRD au 01/01/2021	CRD au 01/01/2022
Caisse des Dépôts et Consignations	5 367 042 €	8 933 189 €
Caisse d'Épargne	588 397 €	113 269 €
Société de Financement Local	152 449 €	0 €
Crédit Mutuel	844 563 €	781 183 €
Total dette tous budgets	6 952 451 €	9 827 641 €



Malgré une légère remontée, en raison de la rentrée d'un emprunt courant 2021, la ville a un ratio de désendettement très bas de 1,13 année.



Encours de la dette au 1er janvier tous budgets confondus en K€



LES EMPRUNTS GARANTIS

Pour faciliter la réalisation de logements sociaux, d'acquisition ou de travaux d'intérêt général sur le territoire, la Ville de Roanne peut être appelée à garantir des emprunts. Cette procédure consiste à accorder sa caution et garantit au prêteur le remboursement en cas de défaillance de l'emprunteur.

Au 1er janvier 2022 l'encours de dette garantie s'élève à 55 697 K€, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Montant de l'encours 01/01/2021	Montant de l'encours 01/01/2022
OPHEOR	38 358 657 €	36 348 943 €
CITE NOUVELLE	13 708 722 €	12 688 605 €
FOCH SULLY	2 604 497 €	1 935 836 €
SCI LES PIERRISSES	297 785 €	275 138 €
OGECE ST PAUL	91 557 €	81 735 €
ADOMA	107 892 €	103 240 €
SCI RUE MARX DORMOY	30 082 €	27 167 €
SCI ESPACE SANTE ROANNE	498 161 €	473 655 €
TOTAL	55 697 353 €	51 934 319 €